

CAS PRATIQUE SÉANCE 3

Note obtenue: 11/20

la méthode est à revoir, et le cas est incomplet

Méthode:

I. titre faits pertinents problème de droit majeure mineure conclusion

Avant tout la question du prélèvement d'organes était à traiter

Exposé des faits

Un couple marié a un enfant qui est retrouvé en état de mort cérébrale après ètre sorti en pleine nature avec son père. N'ayant pas été retrouvé lors des fouilles de la gendarmerie et n'ayant rien qui puisse laisser présager qu'il lui soit arrivé quelque chose, le père est en état d'absence. La mort de l'enfant étant médicalement constatée, les médecins demandent l'autorisation de la mère afin de procéder à un prélèvement d'organes, qu'elle va refuser. En effet, cette dernière souhaite conserver le cadavre de son fils intact afin de le cryogéniser. De plus, face à l'absence de son époux, la cliente souhaite savoir quelle est la démarche à suivre. Onze ans après, le mari réapparaît et souhaite savoir si leur mariage est toujours valable.

En France, la cryogénisation fait-elle partie des méthodes de sépulture autorisées ?

La loi de 1887 sur la liberté des funérailles dispose que "tout majeur ou mineur émancipé, [...] peut régler les conditions de ses funérailles". Cependant, en France, seuls deux modes de sépultures sont autorisés : l'inhumation et la crémation. En effet, la législation en vigueur rejette la cryogénisation et le Conseil d'Etat a précisé en 2006 que cette législation n'est pas contraire au droit de manifester sa volonté car elle se justifie dans l'intérèt de l'ordre et de la santé publique.

Il faut aussi utiliser la jurisprudence du Conseil d'Etat

En somme, la mère de Mike Junior ne pourra pas faire cryogéniser le cadavre de son fils : elle devra choisir entre l'inhumation et la crémation pour les funérailles.

Que faire lorsqu'un proche disparaît et est en état d'absence ? Avant de trancher il faut comparer l'absence et la disparition Puis caractériser l'une ou l'autre.

L'article 112 du Code civil dispose que "lorsqu'une personne a cessé de paraître au lieu de son domicile ou de sa résidence sans que l'on en ait eu des nouvelles, le juge des tutelles peut, à la demande des parties intéressées ou du ministère public, constater qu'il y a présomption d'absence". Grâce à cette présomption d'absence, "le juge peut désigner un ou plusieurs parents [...] pour représenter la personne présumée absente dans l'exercice de ses droits ou dans tout acte auquel elle serait intéressée, ainsi que pour administrer tout ou une partie de ses biens" (art. 113, Code civ.) Si l'individu ne réapparaît pas, "lorsqu'il se sera écoulé dix ans depuis le jugement qui a constaté la présomption d'absence, [...], l'absence pourra ètre déclarée par le tribunal judiciaire à la requète de toute partie intéressée ou du ministère public" (art. 122, Code civ.)

Donc, suite à l'absence de son mari, Jane peut réclamer une présomption d'absence auprès d'un juge afin d'ètre habilitée à prendre des décisions au nom de son mari ou qui nécessitent normalement le consentement des deux époux. De plus, si son époux ne revient pas, elle pourra faire la demande d'une déclaration d'absence dix ans après le premier jugement. Ce jugement le déclarant mort, cela permettrait à Jane de refaire sa vie.

Est-il possible de se remarier suite à l'absence de son conjoint ? Si le conjoint réapparaît, le mariage est-il à nouveau effectif ?

L'individu ayant disparu depuis onze ans, un jugement de déclaration d'absence a pu ètre rendu. En effet, "lorsqu'il se sera écoulé dix ans depuis le jugement qui a constaté la présomption d'absence, [...] l'absence pourra ètre déclarée" (art. 122, Code civ.). Par ailleurs, "le jugement déclaratif d'absence emporte, à partir de la transcription, tous les effets que le décès établi de l'absent aurait eus. [...] Le conjoint de l'absent peut contracter un nouveau mariage" (art. 128, Code civ.) "Si l'absent reparaît [...], l'annulation de ce jugement peut ètre poursuivie" (art. 129, Code civ.), mais, "le mariage de l'absent reste dissous, mème si le jugement déclaratif d'absence a été annulé".

Par conséquent, il est tout à fait possible que la femme de Mike se soit remariée. Cette dernière a fait la présomption d'absence de son mari au moment de sa disparition, entraînant un jugement déclaratif d'absence dix ans après. En effet, cela

fait un an que Jane a obtenu le droit de se remarier. Le jugement mène à la déclaration de décès du mari, qui, par conséquent, dissout leur mariage. Mike et Jane ne sont plus mariés, et le jugement d'annulation de la déclaration d'absence n'a pas d'effet sur cela.